

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
6 juin 2023
Date d'affichage :
6 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, les douze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Rémy VIDAL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Béatrice BOISE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Jean-Claude LEMAIRE – Clément POINTEAU – Claude CATRIN -
Absents : Hervé PASCAULT – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE INTERCOMMUNALE ET DES VOIES COMMUNALES
ATTRIBUTION DES MARCHES**

Monsieur Jean-Michel SABAN, Vice-Président, rappelle que la Société BOUJEAT n'a pas souhaité poursuivre le marché à bons de commande actuel. Aussi, un dossier de consultation des entreprises a été élaboré pour l'entretien de la voirie intercommunale (VI) et des voies communales (VC).

Ce marché présente les caractéristiques suivantes :

- Type : accord cadre (= marché à bons de commande)
- 3 lots :
 - Lot 1 – Assainissement des dépendances – Montant maximum annuel : 35 000 € HT,
 - Lot 2 – Reprofilage et enduits superficiels – Montant maximum annuel : 200 000 € HT,
 - Lot 3 – Travaux annexes – Montant maximum annuel : 25 000 € HT.

Les montants maximums annuels concernent les VI et les VC.

- Durée du marché : 1 an ferme (2023) + 2 reconductions expresses possibles.
- Variantes autorisées à condition d'avoir répondu à l'offre de base.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée le 3 mai 2023. Elle a été mise en ligne le 3 mai 2023 sur la plateforme e.marchespublics.com sous le n° 936246 et publiée le 5 mai 2023 dans l'YONNE REPUBLICAINE.

La date de remise des offres était fixée au 31 Mai 2023 à 16h.

La Communauté de Communes a reçu six offres.

Les travaux de la tranche ferme ont été estimés à :

Lot 1 – assainissement des dépendances :	VI = 30 150 € HT VC = 315 € HT
Lot 2 – reprofilage et enduits superficiels :	VI = 118 985,90 € HT VC = 47 050 € HT
Lot 3 – travaux annexes :	VI = 20 700 € HT

Après analyse, la Commission d'appel d'offres, réunie le 12 juin 2023, propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 70 points pour le prix de la prestation, 30 points pour la valeur technique) à savoir :

- pour le lot 1, celle de la **EURL VAN PRAET** de Vaudoy en Brie (77), pour un montant de 24 120,00 € HT (28 944,00 TTC) pour la voirie intercommunale et 252 € HT (302,40 € TTC) pour les voiries communales.
- pour le lot 2, celle de la société **EUROVIA BFC secteur Epoisses** d'Epoisses (21), pour un montant de 84 601,21 € HT (101 521,45 € TTC) pour la voirie intercommunale et 32 895,32 € HT (39 474,38 € TTC) pour les voiries communales.
- pour le lot 3, celle de la société **COLAS France – établissement Bourgogne Ouest** d'Appoigny (89), pour un montant de 17 100 € HT (20 520 € TTC) pour la voirie intercommunale.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les offres suivantes :


- pour le lot 1, celle de la **EURL VAN PRAET** de Vaudoy en Brie (77), pour un montant de 24 120,00 € HT (28 944,00 TTC) pour la voirie intercommunale et 252 € HT (302,40 € TTC) pour les voiries communales.
- pour le lot 2, celle de la société **EUROVIA BFC secteur Epoisses** d'Epoisses (21), pour un montant de 84 601,21 € HT (101 521,45 € TTC) pour la voirie intercommunale et 32 895,32 € HT (39 474,38 € TTC) pour les voiries communales.
- pour le lot 3, celle de la société **COLAS France – établissement Bourgogne Ouest** d'Appoigny (89), pour un montant de 17 100 € HT (20 520 € TTC) pour la voirie intercommunale.

AUTORISE le Président à signer ces marchés et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que ces travaux ont été inscrits au budget primitif principal 2023 pour la voirie intercommunale et font l'objet d'une décision budgétaire modificative pour les voiries communales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 15/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com